

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 136-2014

Type d'intervention: Postulat

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2014.0787

Déposée le: 11.06.2014

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Brunner (Hinterkappelen, PS) (porte-parole)

Hofmann (Bern, PS)

Rüfenacht (Biel/Bienne, Les Verts)

Imboden (Bern, Les Verts)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Assainissement rapide des sites contaminés

Le Conseil-exécutif est chargé de présenter un plan d'action au Grand Conseil répondant aux questions suivantes :

1. Comment compte-t-il assainir les 47 sites contaminés du canton de Berne recensés dans d'anciennes décharges, des usines et ateliers et des installations de tir (plomb) ?
2. Comment compte-t-il assainir les autres sites inscrits à l'inventaire des sites contaminés ?
3. Comment compte-t-il s'y prendre pour que le coût de l'assainissement soit financé selon le principe de causalité ?

Développement

L'inventaire des sites contaminés montre que le canton de Berne est parsemé de tels sites. L'Office des eaux et des déchets (OED) en recense 4873 en tout. 1857 se trouvent dans

d'anciennes décharges comme celle du Chemin des Fléoles à Bienne, dans laquelle on a récemment trouvé du radium 226. Les sites sont contaminés à des degrés variables : on trouve aussi bien des déchets de chantier inoffensifs que des déchets industriels indéfinis. 47 sites doivent être assainis.

Jusqu'à présent, on a appliqué le principe de proportionnalité. Mais cette ère est révolue. Par égard pour les générations futures, il nous faut maintenant éliminer les sites contaminés et ne plus en créer de nouveau. Les autorités doivent en outre restaurer la confiance de la population en pratiquant une politique de l'information transparente et objective.